

Synthèse

Polémique autour d'une hausse du prix de l'électricité

LE MONDE | 14.05.10 | 15h47 • Mis à jour le 14.05.10 | 15h47

Après le gaz, l'électricité. Le gouvernement avait fini par résoudre le casse-tête politique récurrent de l'évolution des tarifs du gaz : c'est désormais la commission de régulation de l'énergie (CRE), le "gendarme" du secteur, qui le révisera en cours d'année si GDF Suez constate que ses coûts d'approvisionnement (Norvège, Algérie, Russie...) ont changé. Ainsi ne sera-t-il plus exposé aux critiques de la gauche, des syndicats et des associations de consommateurs qui jugent toujours les hausses excessives et les baisses insuffisantes ou tardives.

▼ PUBLICITE

 Cliquez-ici

Un second casse-tête l'attend avec l'électricité. Le projet de loi sur la "nouvelle organisation du marché de l'électricité" (NOME), qui doit être examiné le 8 juin par les députés, ne devrait rien changer dans l'immédiat pour les particuliers. Théoriquement. Tout

dépendra de la réponse à la question posée par la mesure phare de ce texte : l'obligation faite à EDF - au nom de la concurrence imposée par la Commission européenne - de vendre à un prix compétitif 25 % de sa production nucléaire jusqu'en 2025 à ses rivaux sur le marché français (GDF Suez, Poweo, Direct Energie, E. ON, Enel...).

A quel prix le groupe public devra-t-il céder cette production ? Trois acteurs se livrent depuis des semaines à de difficiles tractations : le gouvernement, qui ne veut pas affoler l'opinion tout en étant conscient qu'une hausse des prix s'imposera tôt ou tard ; la CRE, responsable du bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, qui doit veiller à ce que le prix retenu ne pénalise pas les nouveaux entrants ; et EDF, qui défend son écrasante part de marché (plus de 95 % des clients résidentiels dans l'Hexagone).

Le prix est capital. Pour EDF d'abord. Mercredi 12 mai, devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, son PDG a prévenu qu'il souhaitait obtenir 45 euros le mégawattheure (MWh) et qu'il ne pourrait en aucun cas être inférieur à 42 euros.

Ce prix permet de couvrir, selon Henri Proglio, les coûts d'exploitation, de maintenance, de modernisation et de démantèlement des réacteurs nucléaires, et la gestion des déchets et la rémunération du capital investi depuis quarante ans, même si le parc nucléaire est amorti à 85 %. En dessous, a-t-il tranché, ce serait une forme de "pillage" de l'entreprise. Et la certitude qu'elle serait incapable d'assumer le financement de ses investissements. A raison de 600 millions d'euros par réacteur, il faudra par exemple 35 milliards d'ici à 2030 pour prolonger de dix ans leur durée d'exploitation.

Deux fois plus cher outre-Rhin

Mais ce prix, fixé par décret, est aussi important pour les concurrents d'EDF et leurs clients. Des sociétés qui, elles, ne veulent pas payer plus de 37-38 euros le MWh, ce qui leur permettrait de dégager un petit bénéfice en revendant l'électricité. Si le prix est fixé à 42 euros, a estimé la CRE dans un document interne, ces "alternatifs" devront relever la facture de leurs clients : de 11,4 % en 2010, puis de 3,5 % par an entre 2011 et 2025 pour les particuliers ; de 14,8 % puis de 3,7 % pour les entreprises.

Une simulation toute théorique, certes, mais qui montre que la question de l'évolution des tarifs est bel et bien en filigrane dans la loi NOME. En livrant ces projections aux députés qui l'auditionnaient avant M. Proglia, le président de la CRE a déclenché une petite tempête politique. Quelques heures plus tard, Philippe de Ladoucette devait préciser que ces chiffres *"n'engagent en aucune manière EDF"*, même si le groupe réclame depuis des années une hausse des tarifs des particuliers (aujourd'hui indexés sur l'inflation).

Ils n'engagent pas davantage le gouvernement. Le ministère de l'écologie et de l'énergie a immédiatement précisé que la "loi NOME" n'entraînerait pas d'augmentation des prix puisqu'*"elle pérennise les tarifs réglementés (fixés par l'Etat) pour tous les ménages et les petits professionnels"*, qui resteront du ressort de l'Etat. *"Nul autre n'a autorité aujourd'hui pour établir des orientations à ce sujet"*, a fait savoir Jean-Louis Borloo.

EDF s'est voulu également rassurant en affirmant que la loi *"n'entraînerait pas les hausses de tarifs annoncés par la CRE"*. Mais l'augmentation des tarifs revient sans cesse dans les demandes et les doléances adressées par le groupe à l'Etat actionnaire. Déjà, en juillet 2009, Pierre Gadonneix, alors PDG d'EDF, avait réclamé 20 % sur trois ans pour financer ses investissements. Ces déclarations dans la presse lui avaient coûté sa reconduction à la présidence du groupe.

Les Français bénéficient d'un courant très compétitif. Son prix est inférieur de plus de 30 % à la moyenne européenne pour les particuliers et les industriels ; il est même deux fois plus cher en Allemagne. Tous les analystes du secteur affirment que les prix français progresseront sensiblement dans les prochaines années.

Jean-Michel Bezat

Article paru dans l'édition du 15.05.10

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
 » Depeches » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
 » Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr groupe
 Télé

Le Monde

» Abonnez-vous à partir de 17 €
 » Le journal en kiosque



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui